

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 22 novembre 2024 à 18h30
sous la présidence de M. BURGER Marc**

Date de convocation : 15 novembre 2024

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10
Quorum : 6

Présents : M. BURGER Marc, Maire, Mme DINDINGER Elodie, M. ANTHONY Roger, M. DORCZYNSKI Maxime, M. ENSMINGER-HOLLINGER Julien, M. KEMPF Thierry, M. KURTZ Rémy, M. MILBACH Yves, Mme SEEWALD Biljana, M. SUM Jean-Pierre.

Absent excusé : M. STUMPF Etienne

Procuration : M. STUMPF Etienne à M. SUM Jean-Pierre

Absent non excusé :

En visioconférence : néant

Secrétaire de séance : M. KEMPF Thierry

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la réunion du 13 septembre 2024
3. Rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix des services publics d'assainissement du SMA
4. Désignation agent(s) recenseur pour le recensement de la population en 2025
5. Adressage de la commune : changement du linéaire de la voirie communale
6. Subvention à l'association des parents d'élèves « Bâtisseurs de rêves »
7. Travaux logement F4 au 2 rue principale
8. Encaissement du chèque de COGEWEIS
9. Devis EST SIGNAL pour la réduction de la vitesse dans le village
10. Bilan kirb 2024, projet 2025
11. Divers :
 - rappel des dates des manifestations communales
 - remboursement de frais avancés

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30.

2024-81/5.2 Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de désigner M. KEMPF Thierry, secrétaire de séance pour ce jour et de changer lors de chaque réunion.

2024-82/9.1 Approbation du PV de la réunion du 13 septembre 2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la réunion du 13 septembre 2024.

2024-83/8.8 Rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix des services publics d'assainissement du SMA de l'Eichelthal :

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 portant sur le renforcement de la protection de l'environnement et celui de l'information des usagers, demandant annuellement, à l'assemblée délibérante de la collectivité, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement,

Vu le décret du 6 mai 1995, fixant les modalités d'application de ce texte législatif et le contenu du rapport, donnant des indications sur la manière dont le service est rendu, qualité technique, difficultés, évolution, ...

Le Maire donne la parole à DINDINGER Elodie, 1^{er} adjointe qui présente le rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement-épuración.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement-épuración établi par le SMA de l'Eichelthal.

2024-84/4.2 Engagement agent(s) recenseur pour le recensement de la population en 2025 :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu à Weislingen en 2025 (du 16 janvier au 28 février).

Le Conseil Municipal doit désigner un coordonnateur communal ainsi que deux agents recenseurs.

Il explique que le coordonnateur communal sera l'interlocuteur de l'INSEE et des agents recenseurs pendant la collecte de l'enquête et les agents recenseurs effectueront les opérations de recensement sur le terrain auprès de la population.

Le Maire propose de nommer Mme BREY Véronique en tant que coordonnateur communal.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité deux personnes : Mme DA SILVA Angélique et Mme KOENIG Julie pour le travail d'agent recenseur. Elles ont donné leur accord quant à la réalisation de la mission d'agent recenseur.

Les agents recenseurs sont rémunérés sur la base suivante :

* Montant dotation versée par l'INSEE X $\frac{\text{nombre de logements attribués}}{\text{nombre total de logements de la commune}}$ = montant brut.

* 50,00 € brut pour les deux demi-journées de formation.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de nommer Mme BREY Véronique en tant que coordonnateur communal,
- de confier la mission d'agent recenseur à Mme DA SILVA Angélique et Mme KOENIG Julie,
- de rémunérer les agents recenseurs selon la proposition du Maire ci-dessus,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025,
- d'autoriser le Maire à signer les arrêtés de nomination ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Mme SSEWALD Biljana rejoint l'assemblée à 18h40.

2024-85/8.3 Adressage de la commune : modification du linéaire de la voirie communale :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le tableau de classement des voies a été mis à jour par Géoptis. Des voies ont été répertoriées et ne sont pas incluses dans le tableau de classement des voies actuel.

Le Maire présente le tableau des voies communales actualisé.

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

Appellation	Appellation BD-Topo	Point d'origine	Point d'extrémité	Commentaires	Longueur Totale (en m)
GRAND RUE	GRAND RUE	RUE DE LA LIBERTE	D239	Voie sur le Domaine Public	1159,16
RUE PRINCIPALE	R PRINCIPALE	RUE DE LA LIBERTE	D239	Voie sur le Domaine Public	708,38
Longueur Totale (en m)					1867,54

CHEMINS RURAUX :

Appellation	Appellation BD-Topo	Point d'origine	Point d'extrémité	Commentaires	Longueur Totale (en m)
CHEMIN DE LA FORET	VSN	RUE DE LA FORET	IMPASSE	Voie sur le Domaine Privé Communal	334,36
RUE DE LA FORET	R DE LA FORET	RUE DU STADE	CHEMIN DE LA FORET	Voie sur le Domaine Privé Communal	60,87
RUE DES PEUPLIERS	R DES PEUPLIERS	RUE DES PRES	RUE DES PRES	Voie sur le Domaine Privé Communal	179,77
RUE DES PRES	R DES PRES	RUE DU STADE	IMPASSE	Voie sur le Domaine Privé Communal	255,97
RUE DES TILLEULS	R DES TILLEULS	RUE DES PRES	IMPASSE	Voie sur le Domaine Privé Communal	106,26
Longueur Totale (en m)					937,23

PLACE PUBLIQUE :

Appellation	Appellation BD-Topo	Point d'origine	Point d'extrémité	Commentaires	Longueur en Domaine
PLACE DU TEMPLE	PL DU TEMPLE	RUE DE LA LIBERTE	IMPASSE	Voie sur le Domaine Public	44,63
Longueur/Surface Totale					44,63

VOIES COMMUNALES PUBLIQUES :

Appellation	Appellation BD-Topo	Point d'origine	Point d'extrémité	Commentaires	Longueur en Domaine
CHEMIN DE FROHMUHL A VOLKSBERG	VSN	VOIE SANS NOM - 001	LIMITE COMMUNALE	Voie sur le Domaine Public	1176,74
CHEMIN DE SIMBACHER BERG	VSN	D239	SIMBACHER BERG	Voie sur le Domaine Public	453,56
IMPASSE DE L'EGLISE	IMP DE L'EGLISE	RUE DE LA LIBERTE	IMPASSE	Voie sur le Domaine Public	58,35
RUE DE LA FONTAINE	VSN	GRAND RUE	CHEMIN D'EXPLOITATION DIT DE SIMBACH	Voie sur le Domaine Public	73,16
RUE DE LA LIBERTE	R DE LA LIBERTE	GRAND RUE	RUE DES MENUISIERS	Voie sur le Domaine Public	505,85
RUE DES CERISES	R DES CERISES	RUE PRINCIPALE	CHEMIN D'EXPLOITATION DIT DE WEND GEGEN HAMBACH	Voie sur le Domaine Public	332,33
RUE DES MENUISIERS	R DES MENUISIERS	RUE DE LA LIBERTE	VOIE COMMUNALE DE WEISLINGEN A TIEFFENCACH	Voie sur le Domaine Public	504,07
RUE DES VERGERS	R DES VERGERS	RUE DE LA LIBERTE	CHEMIN D'EXPLOITATION DIT DE ASCHBACH UNTERE	Voie sur le Domaine Public	280,33
RUE DU LAVOIR	R DU LAVOIR	GRAND RUE	IMPASSE	Voie sur le Domaine Public	149,13
RUE DU STADE	R DU STADE	RUE PRINCIPALE	RUE DE LA LIBERTE	Voie sur le Domaine Public	527,41
VOIE COMMUNALE DE WEISLINGEN A TIEFFENCACH	VSN	RUE DES MENUISIERS	LIMITE COMMUNALE	Voie sur le Domaine Public	889,16
VOIE COMMUNALE DE WEISLINGEN A WALDHAMBACH	VSN	D239	LIMITE COMMUNALE	Voie sur le Domaine Public	763,51
CHEMIN DU SIMBACH	VSN	CHEMIN DE SIMBACHER BERG	LIMITE COMMUNALE	Voie sur le Domaine Public	1068
CHEMIN DES JARDINS	VSN	GRAND RUE	CHEMIN D'EXPLOITATION DIT DE WEISLINGER HOEHE	Voie sur le Domaine Public	199,83
Longueur Totale (en m)					6981,43

LONGUEUR TOTALE

9830,83

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le nouveau tableau de classement des voies communales avec le nouveau linéaire de voirie communale.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- que la mise à jour du tableau de classement des voies communales envisagée ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation,
- de modifier le linéaire de la voirie communale qui passe de 8.235 ml à 9.831 ml,
- de demander la mise à jour du tableau de classement des voies communales conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code la voirie routière,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2024-86/7.5 Subvention à l'association des parents d'élèves « Bâtisseurs de rêves » :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une association des parents d'élèves s'est créée sur le RPI. Cette association a pour but de soutenir l'action éducative des enseignants au moyen d'actions permettant de récolter des fonds, ainsi que d'activités scolaires et extra-scolaire, culturelles, éducatives et sportives pour les enfants du primaire et de l'élémentaire.

Afin de soutenir cette nouvelle association, le Maire propose au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention. En concertation avec les communes voisines du RPI, il propose de verser 100 € et de prévoir un montant chaque année dans le budget primitif.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de verser une subvention de 100 € à l'association des parents d'élèves « Bâtisseurs de rêves »
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2024-87/8.5 Travaux logement F4 2 rue principale :

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ du locataire du logement F4 au 2 rue principale, et afin de pouvoir relouer le logement plus facilement, propose d'installer des éléments de cuisine.

Il précise qu'il a signé le devis de l'entreprise SUM d'un montant de 5.373,60 € TTC pour la fourniture d'une cuisine complète avec plaque de cuisson, four et hotte.

Le Maire présente les photos des travaux de la cuisine.

2024-88/7.10 Encaissement du chèque de COGEWEIS :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le comité de gestion de la salle polyvalente a fait parvenir un don d'un montant de 1.131,46 € pour la participation aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter le don de 1.131,46 € du comité de gestion de la salle polyvalente,
- d'autoriser le Maire à encaisser le don,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2024-89/1.4 Devis EST SIGNAL pour la réduction de la vitesse dans le village :

Lors de la réunion du conseil municipal du 07 juin 2024, M. STUMPF avait proposé de demander un devis avec le système de ralentissement « coussin berlinois ».

Le Maire présente l'offre de l'entreprise EST SIGNAL. Le montant du devis est de 17.659,30 € TTC.

Le Maire précise que ce montant est subventionné à hauteur de 40 % du montant HT par le dispositif « amendes de police » et que la commune récupère le FCTVA.

Ce dispositif serait installé dans la rue principale au niveau du n°23 et dans la grand'rue au niveau du n°13.

D'autres propositions de points dangereux du village sont relevées : la sortie de la commune en allant vers Volksberg, la rue du stade, la sortie de l'atelier communal.

M. SUM Jean-Pierre propose d'installer un « cédez le passage » au carrefour de la rue du stade et de la rue des prés dans la descente, afin de rendre prioritaire la sortie du lotissement. Le Maire propose d'installer un miroir en face de l'atelier communal afin d'avoir une meilleure visibilité lors de la sortie de l'atelier avec le tracteur communal.

Le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter le panneau « cédez le passage » ainsi que le marquage au sol de la rue du stade et de l'autoriser à signer le devis « EST SIGNAL » actualisé afin de pouvoir lancer les travaux pour les « coussins berlinois ».

Il propose également de demander un devis pour les travaux de modification de la chicane en sortie de village vers Volksberg qui seront programmés en 2025.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à la majorité (2 voix contre) des membres présents :

- d'accepter le devis de l'entreprise EST SIGNAL actualisé,
- d'autoriser le Maire à signer le devis,
- d'autoriser le Maire à déposer un dossier d'aide à dispositif « amendes de police »,
- d'autoriser le Maire à demander un autre devis pour les travaux programmés en 2025,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2024-90/9.1 Bilan kirb 2024, projet 2025 :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la fréquentation lors du week-end de la kirb du 1-3 novembre n'était pas à la hauteur des espérances. Les forains ne viennent plus et il est difficile de trouver des animations qui pourraient plaire aux petits et aux grands.

L'installation de structures gonflables et de parcours proposés par la Commune n'ont pas eu le succès escompté. Le Maire demande aux conseillers s'ils ont des idées d'animations pour la prochaine kirb ou des contacts avec des forains afin de relancer la dynamique de la kirb.

M. ENSMINGER-HOLLINGER Julien propose de remettre les attractions foraines au centre du village comme c'était le cas des années au paravent.

Ce point et le bilan de la soirée harengs seront débattus lors de l'assemblée générale de COGEWEIS le 29/11/24.

2024-91/9.1 Divers : rappel des dates des manifestations communales :

Le Maire rappelle au conseillers les dates des prochaines manifestations communales :

- le 1^{er} décembre 2024 ouverture du calendrier de l'Avent
- le 8 décembre 2024 repas de Noël des aînés

2024-92/7.10 Divers : remboursement de frais avancés :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a commandé des pièces pour la tondeuse ainsi que du matériel électrique pour la décoration de Noël de la mairie. Etant donné que la commune ne pouvait pas acheter les pièces sur le site internet, le Maire les a commandés.

Le Maire propose au Conseil Municipal de lui rembourser la somme de 103,53 € relative à l'achat du matériel.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de rembourser le montant de 103,53 € au Maire,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Tous les points à l'ordre du jour sont traités, le Maire fait un tour de table des conseillers.

M. SUM Jean-Pierre informe le Conseil Municipal que son fils est le seul enfant qui fera sa confirmation en 2025 sur la paroisse de Tieffenbach. De ce fait, le pasteur ne peut faire les séances de catéchisme pour une seule personne. Le consistoire lui a demandé de venir se regrouper sur Lohr avec d'autres enfants. Cela n'est pas faisable pour des raisons professionnelles.

Le Maire propose de solliciter la présidente du consistoire, Mme Iris GUTFRIED afin que l'enfant puisse faire sa confirmation dans sa paroisse.

Le Maire clôt la séance à 20h20.

Weislingen, le 26 novembre 2024

Le secrétaire de séance,
KEMPF Thierry



Le Maire,
Marc BURGER

